

• UNE ASCENSION QUADRIENNALE

Depuis février 2019, date de nomination de Madame Alia Maheva Bongo Ondimba en tant que Directrice Générale de l'Agence Gabonaise de Sécurité Alimentaire (AGASA), cette institution a connu une véritable ascension quadriennale, marquée par des réalisations significatives dans le domaine de la sécurité alimentaire au Gabon.

Retraçons les principales avancées de l'AGASA au cours de cette période.

• QUI SOMMES-NOUS ?

Créée en 2011, par le décret n°0292 /PR /MAEPDR du 18 février 2011, l'Agence Gabonaise de Sécurité Alimentaire est un établissement public à caractère technique et scientifique placé sous la tutelle du Ministère en charge de l'Agriculture. En effet, elle émane de la volonté de l'État de doter le Gabon d'une agence chargée d'exécuter les politiques publiques en matière de sécurité sanitaire et de sécurité phytosanitaire.

Après une absence d'orientation stratégique entre 2016-2019, des mécanismes de gouvernances ont été réactivés et mis en place à savoir :

- le Conseil d'Administration (CA), organe de délibération composé de 14 administrations et institutions ;
- le Contrat Annuel de Performance (CAP) , signé avec le Responsable de Programme (RPROG) du ministère de tutelle.

• UN ENGAGEMENT ET DES MISSIONS

L'AGASA est engagée dans la prévention, l'évaluation, et la gestion des risques sanitaires et nutritionnels présents dans les aliments destinés à la consommation humaine et animale, ainsi que des risques phytosanitaires liés aux végétaux. Au fil des années, l'AGASA œuvre à répondre aux attentes des consommateurs et des autorités compétentes, se positionnant comme un acteur clé de la sécurité alimentaire au Gabon.

Le challenge était celui de sortir des pratiques désuètes et de faire de l'AGASA une référence sur le plan national, sous-régional et international sur tous les aspects de sécurité sanitaire et phytosanitaire. Dès ce moment, la sensibilisation, l'accompagnement, l'inspection et la certification auprès des opérateurs économiques deviennent des actions importantes.

D'autre part, il a fallu créer une prise de conscience auprès des opérateurs économiques et des consommateurs et d'en faire des «consom'acteurs», acteurs responsables qui sont parties prenantes de nos activités en vue d'une meilleure manipulation hygiénique des aliments.

• UN POSITIONNEMENT STRATÉGIQUE

En seulement quatre ans, l'AGASA a considérablement amélioré son positionnement en renforçant les contrôles sur l'ensemble du territoire national. Cela s'est traduit par l'augmentation :

- des délégations provinciales, passant de 5 à 9;
- des postes d'inspections frontaliers (PIFS) terrestres , maritimes et aériens : de 7 à 14.

Cette opérationnalisation a permis à l'AGASA de mettre en place un dispositif de veille sanitaire et phytosanitaire sur l'ensemble du territoire en vue de mieux protéger la santé des consommateurs par la mise sur le marché des aliments sains, sûrs, salubres et nutritifs.

• Bureaux provinciaux :

1. Bureau de Ntoum/Kango cocobeach (Estuaire)
2. Bureau Franceville & Moanda (Haut-Ogooué)
3. Bureau de Lambaréné (Moyen-Ogooué)
4. Bureau de Mouila (Ngounié)
5. Bureau Port-Gentil (Ogooué-Maritime)
6. Bureau de Tchibanga (Nyanga)
7. Bureau de Koulamoutou (Ogooué-Lolo)
8. Bureau de Makokou (Ogooué-Ivindo)
9. Bureau d'Oyem & Bitam (Woleu-Ntem)

• Postes d'Inspections Frontaliers et intermédiaires :

Postes d'inspections Frontaliers terrestres

- Ntoum
- ZERP NKOK
- Doussala
- Kabala
- Medzeng
- Meyo-Kye
- Eboro
- Kele
- Bibasse

Postes d'Inspections Frontaliers maritimes

- **Port-Môle**
- Barracuda
- Ports d'Owendo
- Port Antarès

Port commercial de Port-Gentil

- Ancien port de Port-Gentil

Poste d'inspection Frontalier aérien

- Aéroport International de Libreville

• **UNE RECONNAISSANCE INTERNATIONALE**

Sur le plan international, l'AGASA a acquis une reconnaissance en devenant le point focal du Gabon pour la Convention Internationale pour la Protection des Végétaux (CIPV). Elle est également membre du Codex alimentarius, du Conseil Phytosanitaire Interafricain de l'Union Africain (CPI-UA), du Comité Inter-États des Pesticides d'Afrique Centrale (CPAC).

De plus, l'AGASA est un partenaire actif auprès de nombreuses organisations internationales et institutions orientées dans la gestion des alertes sanitaires, renforçant ainsi sa coopération au niveau mondial.

D'autres organismes tels que le COLEAD ou le Comité de Liaison Entrepreneuriat-Agriculture-Développement (France), la Direction Générale de la Sécurité Alimentaire et de la Nutrition de l'Italie sont également en collaboration avec l'Agence.

• **UN MANAGEMENT EFFICACE ET CONSTRUCTIF**

La gestion efficace et constructive a été au cœur de la transformation de l'AGASA. Ainsi, depuis 2019, des mesures ont été prises pour faire connaître et rayonner l'institution, notamment :

- la communication active et transparente autour de ses activités, ses missions et son mode de fonctionnement. Un challenge pleinement atteint ;
- la structuration de son mode de fonctionnement par l'établissement de feuilles de route qui définissent les objectifs spécifiques, mesurables, atteignables, pertinents et limités dans le temps (objectifs SMART) de l'AGASA qui permet aux équipes d'être efficaces;
- la mise en place de procédures de travail pour chaque direction et service auparavant inexistantes;
- la gestion des ressources par l'allocation judicieuse et l'utilisation efficiente des ressources humaines, financières, matérielles en vue d'optimiser la productivité ;
- le suivi et l'évaluation des activités de l'agence par la tenue de comités de direction réguliers (CODIR) en vue de mesurer l'atteinte des objectifs et d'apporter le cas échéant des ajustements ;
- l'augmentation significative du personnel de 2019 à 2022 par la mise à disposition de fonctionnaires en détachement et en permettant une augmentation de l'employabilité des jeunes gabonais via le Pôle National de Promotion de l'Emploi (PNPE)

- **UNE CULTURE DU RÉSULTAT**

- **Le premier fer de lance : la réglementation des métiers de l'alimentation de rue**

Dès sa prise de fonction en 2019, la Direction Générale a porté une attention particulière sur l'alimentation de rue.

L'AGASA a procédé à une vaste campagne de sensibilisation et de formation sur les Bonnes Pratiques d'Hygiène et de Fabrication (BPH, BPF) de plus de 3 000 acteurs de l'alimentation de rue appelée « Mangeons dehors, mangeons propre ».

En outre, ce secteur a été normé par la prise de deux textes réglementaires :

- le décret n°000326/PR/MAEPA du 27 août 2020 déterminant les conditions sanitaires et d'hygiène applicables aux métiers de l'alimentation de rue ;
- l'arrêté n°007/MAEPA du 5 mars 2021 déterminant les conditions sanitaires et d'hygiène relatives à la manipulation, à la préparation et à l'exposition des produits et denrées alimentaires applicables aux métiers de l'alimentation de rue.

En outre, entre 2020 et 2022, plus de quinze (15) textes juridiques ont été pris à l'initiative de l'Agence Gabonaise de Sécurité Alimentaire pour enrichir son corpus réglementaire.

- **Une intensification des audits, inspections et contrôles**

Engagée dans une démarche d'amélioration pour limiter l'exposition des consommateurs aux risques, il a été question de :

- restructurer **les inspections et contrôles sur la base de l'analyse du risque** : une approche qui consiste à éliminer ou diminuer le niveau du risque en mettant en place des mesures de prévention adéquate ;
- doter véritablement l'Agence d'un parc automobile par l'acquisition de véhicules de terrain sur l'ensemble du territoire passant ainsi de **3 à 11 véhicules de terrain et de 3 bus de transport du personnel en 4 ans**. Cette dotation a considérablement augmenté le flux des activités permettant aux équipes de mieux se déployer. Au total, on compte de 2019 à 2022, **53 325 inspections et 11 933 agréments délivrés** ;
- munir les brigades de terrain avec du matériel technique et scientifique tels que les thermomètre à sonde, des mallettes de détection rapide de résidus de pesticides, des outils informatiques de géolocalisation.
- renforcer en continu les capacités des agents par la formation et l'acquisition de compétences dans un domaine sans cesse en évolution. En effet, au cours des années 2019 à 2023, plusieurs formations et missions ont été réalisées telles que :

- le renforcement des capacités sur la sécurité alimentaire organisé en Chine en 2019 et 2020 ;
- la relance du partenariat avec la Direction Générale de la Sécurité Alimentaire et de la Nutrition de l'Italie (2023) ;

- la sessions sur la santé des végétaux organisées par la CIPV en 2023 : certification électronique en Ouganda, atelier régional de l'Afrique au Kenya, la gestion des plantes envahissantes et autres nuisibles en Ethiopie, participation à la 17e session de la Commission des Mesures Phytosanitaires (CMP) à Rome, les procédures d'établissement des normes de la CIPV au Cameroun ;
- les formations sous la directive de l'Union Européenne (Sénégal, 2023) : la sécurité des plantes et des produits végétaux ainsi que sur les règles de l'UE applicables pour l'exportation de nouveaux aliments et aliments traditionnels (programme Better Training for Safer Food ou BTSF) ;

• UN BUREAU AGASA À L'ANPI : UNE APPROCHE STRATÉGIQUE

Cette collaboration avec l'Agence Nationale pour la Promotion des Investissements (ANPI-Gabon) fut l'un des moyens sûrs d'optimiser nos services.

Quatre (4) faits sur le bureau AGASA-ANPI :

- une démarche facilitatrice qui permet de rapprocher l'AGASA des opérateurs économiques dès le lancement de leurs activités tout en participant à la facilitation des démarches administratives au même titre que d'autres organismes présents à l'ANPI ;
- un accompagnement ciblé pour informer les opérateurs économiques sur l'obligation légale d'obtenir un agrément sanitaire ou phytosanitaire pour exercer leurs activités ; ;
- une garantie de lutte contre l'informel ;
- un positionnement efficace qui place l'AGASA parmi les administrations contribuant à l'écosystème des investissements au Gabon.

• DES INFRASTRUCTURES DE GOUVERNANCE POUR LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE

L'AGASA a mis en place des infrastructures de gouvernance essentielles pour renforcer la sécurité alimentaire au Gabon. Deux éléments clés se démarquent : le Laboratoire d'Analyses Alimentaires (LAA) et le Quai de transbordement d'Eboró.

• 1. LE LABORATOIRE D'ANALYSES ALIMENTAIRES

Le Laboratoire d'Analyses Alimentaires (LAA), créé en 2021, est un atout majeur pour la sécurité alimentaire au Gabon. Il appuie l'expertise de l'Agence et accompagne les opérateurs en garantissant la qualité des analyses relatives à la sécurité sanitaire des produits agricoles, agro-alimentaires, et des intrants agricoles.

Missions du LAA :

- analyser, évaluer les risques et contrôler la qualité des aliments mis sur le marché ;
- permettre de mener des investigations profondes dans tous les cas d'alertes, et de collaborer au plan régional et international dans les systèmes d'études conjointes, ou d'élaborer des plans de veille et ou de riposte en cas de crise alimentaire;
- accompagner les producteurs locaux dans la mise aux normes scientifiques de leurs produits.

"SPÉCIALITÉS : ANALYSE DES RÉSIDUS DE PESTICIDES ET DES ANALYSES DE MÉTAUX LOURDS"

Objectifs du LAA?

- minimiser les risques liés à la production, à l'importation/exportation et à la mise sur le marché de produits et denrées alimentaires qui présentent ou sont susceptibles de présenter un danger pour la santé des consommateurs ;
- encourager une production locale aux normes de qualité sanitaire internationales.

Quelles sont les analyses effectuées par LAA?

1. Les analyses physico- chimiques :

- aux additifs ;
- aux critères organoleptiques des aliments ;
- à la reconnaissance de l'authenticité de certains aliments ;
- à la composition des aliments et leurs valeurs nutritionnelles ;
- aux contaminants organiques et inorganiques ;
- aux paramètres de fraîcheur ;
- aux résidus industriels ;
- aux résidus de pesticides.

2. Les analyses microbiologiques :

- la recherche de germes d'hygiène et de bactériologie générale (ex : e. coli) ;
- la recherche des germes pathogènes (ex : salmonella) ;
- la recherche et l'identification de toxines bactériennes ;
- les tests de stabilité ;
- les tests de vieillissement et de validation de date limite de consommation ;
- les paramètres de potabilité de l'eau.

- **Une technologie de pointe**

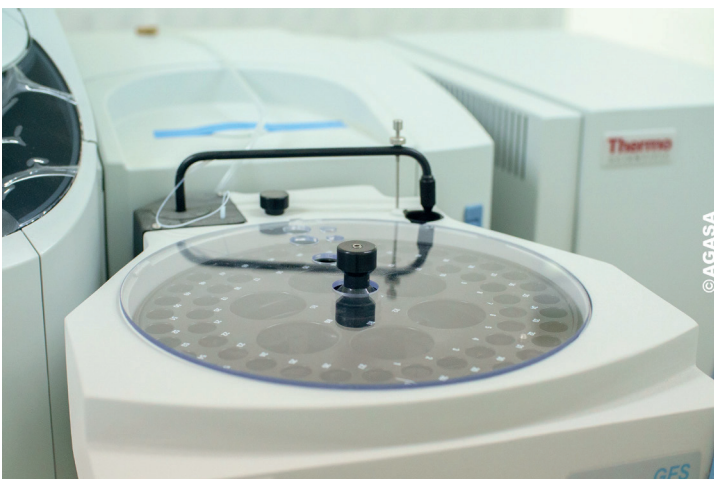
Le laboratoire est doté d'équipements de pointe qui répondent aux problématiques actuels notamment un **chromatographe UPLC** (Ultra Performance Liquide Chromatography) pour la recherche des résidus de pesticides dans les aliments, un **spectrophotomètre** à haute performance dédié pour la recherche de métaux lourds.

Le laboratoire a également pour objectif à moyen terme d'obtenir l'accréditation ISO 17025, exigence qualité en la matière pour démontrer la capacité et la compétence à obtenir des résultats fiables.

Dans cet optique, des agents ont bénéficié d'une formation sur les bonnes pratiques de laboratoire, aux méthodes d'analyses et initiation aux exigences de la norme ISO 17025 (Centre Technique Agroalimentaire de Douala, mai 2023).



LABORATOIRE D'ANALYSES ALIMENTAIRES



• 2. LE QUAI D'EBORO

La construction du quai de transbordement à la frontière terrestre d'Eboró, a pour principal objectif de garantir la sécurité sanitaire des aliments, de prévenir les risques phytosanitaires à travers le suivi sanitaire et phytosanitaire des produits végétaux ou produits d'origine végétale entre le Gabon et le Cameroun et de réduire les importations hors CEMAC.

De façon spécifique, ce projet vise :

- au contrôle des flux de personnes et de marchandises aux frontières notamment les produits alimentaires et non alimentaires ;
- au transbordement des marchandises : il consiste à décharger des marchandises d'un engin mobile et à les recharger dans un délai raisonnable sur un autre engin mobile ;
- à l'inspection sanitaire et phytosanitaire de tous les produits et denrées alimentaires et phytosanitaires ;
- à la réduction du coût des produits et denrées alimentaires sur le marché national ;
- à la réduction des risques d'introduction du COVID-19 et de toutes autres pathologies potentiellement épidémiques et phytopathologiques ;
- à la création d'emplois localement ;
- à la lutte contre la parafiscalité causée par la multiplicité des contrôles sur le corridor alimentaire.

Cette infrastructure aura un impact considérable sur :

- l'accroissement des échanges commerciaux ;
- la maîtrise des circuits d'approvisionnement des principaux marchés du pays ;
- la régulation des prix des produits et denrées alimentaires divers.

Dans cette optique, les différents services de l'Etat qui interviennent aux frontières devront collaborer et travailler en synergie pour la réalisation en un lieu unique, de l'ensemble des actes, formalités et démarches administratives et techniques, nécessaires aux activités des opérateurs économiques spécialisés dans l'import-export de produits par voie terrestre.

• Organisation du Quai et partie prenantes

L'Administration en charge du projet est l'Agence Gabonaise de Sécurité Alimentaire (AGASA), établissement public placé sous la tutelle du Ministère en charge de l'Agriculture.

L'arrêté du Premier Ministre n°0636/PM du 26 juillet 2023 conforte la position de l'Agence comme responsable de la gestion des activités au sein dudit quai.

Les autres parties prenantes sont :

- la Direction Générale des Douanes et des Droits Indirects pour le Ministère en charge de l'Economie ;
- la Direction Générale du Commerce pour le Ministère en charge du Commerce ;

- l'Office Central de Lutte Anti-drogue (OCLAD) et la Police judiciaire (PJ), pour le Ministère de l'Intérieur ;
- la Direction Régionale de la Santé, pour le Ministère de la Santé ;
- les services de la Gendarmerie Nationale.

Situation Géographique du Quai

Le PIF d'Eboro, frontalier avec le Cameroun, est situé dans la province du Woleu-Ntem à 30 Km de la commune de Bitam, dans le département du Ntem, à proximité de la localité d'Abang Minko'o (Cameroun) aussi appelé « Marché mondial ».

LE QUAI D'EBORO



- **UNE POLITIQUE QUALITÉ AU CŒUR DE L'AGASA**

L'AGASA s'est engagée dans la mise en place d'un Système de Management Intégré conforme aux normes ISO 9001 et ISO/CEI 17020, visant à améliorer continuellement ses services. Cette démarche repose sur le développement de l'expertise, le renforcement des capacités techniques et infrastructurelles, et la satisfaction des usagers.

Cette démarche qualité a pour but d'outiller et de former le corps d'inspecteurs aux missions d'inspection et de contrôles tout en répondant aux standards internationaux. Cette vision a conduit à la mise en place du Comité de Pilotage des Inspections (CPI) qui structure et organise l'inspection et les contrôles sanitaires et phytosanitaires sur l'ensemble de la chaîne de valeur c'est-à-dire de la fourche à la fourchette, propose des stratégies pour atteindre les objectifs qualité conformément aux exigences normatives précitées.

- **UNE PASSERELLE D'INFORMATION INNOVANTE : LE NUMÉRO VERT 1411**

Prévenir les risques sanitaires et phytosanitaires tient aussi à la mise en place de systèmes de veille sanitaires efficaces pour surveiller les incidents et les effets négatifs de certains produits alimentaires mis sur le marché. Dans cette optique, L'AGASA a obtenu, le 26 mars 2020 par décision de l'ARCEP, un numéro de téléphone d'urgence afin de permettre à toute personne intéressée d'appeler gratuitement. Ce dispositif est la satisfaction d'une attente légitime des usagers, une mission du service public qui met en exergue la priorité de protéger la santé des consommateurs.

La mise en place d'un numéro d'urgence recherche donc une organisation opérationnelle efficace qui fluidifie le parcours des usagers, garantit la qualité des informations et le traitement des plaintes, des interrogations et des dénonciations documentées pouvant diligenter des contrôles aboutissant à des sanctions des opérateurs économiques et voir la fermeture provisoire ou définitive de leurs établissements.

En septembre 2021, sous impulsion de la Direction Générale, le centre d'appel de l'AGASA a été opérationnel.

A ce jour, ce centre d'appel a enregistré **5497** appels.

- **UNE AMÉLIORATION DES CONDITIONS SOCIALES**

Dès sa prise de fonction, la Direction Générale a trouvé une dette de plus de 600 millions, correspondante aux dettes sur les cotisations sociales (CNSS & CNAMGS) depuis sa création non reversées.

Elle a épuré à ce jour l'intégralité de cette dette aux bénéficiaires de l'ensemble du personnel, aujourd'hui immatriculés.

En outre, d'autres actions pour le bien-être des agents peuvent être énumérées :

- une amélioration des conditions de transport des agents avec l'acquisition d'un bus de 32 places pour le transport du personnel ;
- la mise à disposition d'un médecin de travail ;
- la mise en place de la « salle du personnel » pour des moments d'échanges et de détente ;
- la mise à disposition de flottes téléphonique pour la fluidité et la rapidité de communication entre les agents ;
- la dotation d'équipement informatique et bureautique au siège et dans les délégations provinciales ;
- l'initiation d'activités extra professionnelle pour l'épanouissement des agents.

• **UNE REFORTE DU CADRE ORGANIQUE DE L'AGENCE**

L'AGASA a entamé une refonte du cadre organique afin de pérenniser l'institution. Cette refonte passe par:

- la révision des statuts datant de 2013, devenus obsolètes;
- la révision des contrats de travail pris en marge du droit commun;
- la modification des ACE (Accords Collectifs d'Entreprise) permettant une justice et une équité pour les agents fonctionnaires et contractuels.

En conclusion, l'AGASA a accompli une ascension remarquable depuis 2019, devenant un acteur incontournable de la sécurité alimentaire au Gabon. Ses réalisations, sa gestion efficace, et son engagement en font un modèle de réussite dans le domaine de la sécurité alimentaire dans la sous-région. Bien que le défi soit grand, l'avenir s'annonce prometteur pour cette institution dédiée à la protection de la santé des consommateurs gabonais.

La mission noble qui est celle de protéger la santé des consommateurs dans un monde en perpétuel mouvement et des systèmes alimentaires en changement reste un engagement avéré.

Ces défis nécessitent un management du capital humain basé sur l'efficacité, l'efficience, la rigueur et les exigences de performances adéquates dans un milieu professionnel.

Ces trois rapports d'activités démontrent de la volonté de maintenir la sécurité alimentaire aux standards internationaux.

Téléchargez les documents suivants :

Rapport d'activités 2020

<https://www.agasa.site/first/wp-content/uploads/2020/07/2020-Annual-report-2.pdf>

Rapport d'activités 2021

<https://www.agasa.site/first/wp-content/uploads/2020/07/Rapport-dActivit%C3%A9s-2021.pdf>

Rapport d'activités 2022

<https://www.agasa.site/first/wp-content/uploads/2020/07/RAPPORT-DACTIVITE%CC%81S-2022-1-1.pdf>